

Préavis N°03/2023

Relatif à la prise en charge des frais liés à la transformation du Rez-de-Chaussée du Collège des Rojalets

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis porte sur la **nécessité de transformer le Rez-de-Chaussée du Collège des Rojalets dans le but de créer des salles complémentaires.**

ARSCO SA est propriétaire du Collège Intercommunal et conduira les travaux de transformation. Les frais liés à ces travaux seront pris en charge par l'APEJ, par le biais des comptes ARSCO SA.

SITUATION ACTUELLE DES ROJALETS - ESPACES INSUFFISANTS

Actuellement, l'Etablissement secondaire accueille 33 classes d'élèves des degrés 9 à 11 et exploite au maximum les possibilités du Collège, soit :

- 31 salles de classes conformes (24 au 1^{er} étage et 7 au 2^{ème} étage)
- 2 salles de classes utilisées à partir de salles de dégagement (B22 et C04)
- 2 salles de dégagement (A01 et A02) utilisées comme telles
- 2 salles de réunions (C03 et D04) utilisées pour des cours à niveaux et des options.

Tous les espaces sont utilisés, ce qui d'une part laisse peu de marge de manœuvre au quotidien et d'autre part empêche de pouvoir répondre pleinement à la mise à disposition de salles d'enseignement conformes et en suffisance.

Il est en particulier attendu que les élèves du secondaire bénéficient dès la rentrée scolaire 2024 d'une période d'enseignement supplémentaire, dévolue aux sciences informatiques. Il s'agit là d'une branche supplémentaire qui nécessite l'aménagement d'une salle spécifique. Or actuellement, il n'y a plus de salle disponible aux Rojalets.

Le besoin de locaux complémentaires est confirmé :

- Les membres de la Commission issue du Comité de direction ont été sur site et ont eu diverses séances à ce sujet, aussi bien avec Monsieur Gschwind, Directeur de l'établissement, qu'avec ARSCO SA et un répondant de la DGEO ;
- Le plan de déploiement de l'éducation numérique dans les écoles vaudoises nécessite qu'une salle de sciences informatiques soit mise à disposition pour la rentrée 2024-2025 ;

- L'étude MicroGis mandatée en 2019, mise à jour en 2023, relève le manque de salles de dégagements ;
- Les caractéristiques techniques des locaux doivent respecter des directives cantonales claires et définies.

DESCRIPTION DES TRAVAUX & COÛTS

Des espaces intérieurs ouverts et peu utilisés peuvent, avec l'adjonction des espaces de préaux couverts, permettre de créer 6 nouveaux espaces intérieurs fonctionnels, dont certains sur le modèle de ce qui a été fait pour la Ludothèque, donc **en profitant des opportunités de la configuration actuelle du Rez-de-Chaussée, il est possible de créer relativement facilement des espaces intérieurs complémentaires.**

Affectations envisagées pour ces nouveaux espaces :

- Un espace sera dévolu aux sciences informatiques ;
- Un autre espace pourra accueillir une salle de couture, actuellement au deuxième étage, qui pourrait profiter de déménager et permettre l'extension de la salle de travaux manuels (TMA) avec d'une part la réfection et remise aux normes de l'actuel atelier bois et d'autre part la création d'un atelier métal en lieu et place de la salle de couture actuelle ;
- Deux salles de dégagement pourront être créées, permettant de travailler en sous-groupes avec du mobilier flexible, pour accueillir les cours à niveaux de VG et les options de VG et de VP, ainsi que différents projets pédagogiques (AMP, LIFT, etc.) ;
- Deux espaces bureau/rencontre supplémentaires pourront être créés pour le pôle éducatif en milieu scolaire (PEMS) et le développement de la médiation/prévention.

Les préaux couverts actuels devenant des espaces intérieurs, il sera également nécessaire de créer de nouveaux préaux couverts. En effet, pour un collège de 33 classes, un préau de 3'920 m² est nécessaire dont 10% doit être couvert. Le préau extérieur des Rojalets est suffisant, mais avec la suppression des préaux couverts existant, il s'agit donc de recréer des surfaces couvertes d'une surface de 400 m².

Les plans annexés montrent l'implantation des locaux dont il est question.

Au rez-de-chaussée :

- Une classe de 142,5 m² dévolue aux sciences informatiques ;
- Une classe de 142,5 m² dévolue à la couture ;
- Deux salles de dégagement de 67.8 m² chacune.

Au 2^{ème} étage :

- Une classe de 147 m² dévolue aux TMA ateliers Bois ;
- Une classe de 132,1 m² dévolue aux TMA ateliers Métal.

Dans la partie administrative :

- Deux bureaux de 20 m² chacun donnant sur le palier intermédiaire des montées d'escalier ;

Sur la base de l'étude préliminaire conduite par ARSCO SA, le montant estimatif, à +/-15% de l'investissement, est de CHF 1'550'000.-, réparti de la façon suivante :

| | | |
|--|--------------------|------------|
| - Transformations Rez-de-Chaussée et adaptation 2 ^{ème} étage | 749'000.- | HT |
| - Création de deux bureaux | 100'000.- | HT |
| - Création des préaux extérieurs | 454'000.- | HT |
| - Infrastructure informatique + ANF | 35'000.- | HT |
| - Mobiliers, classes, bureaux et ateliers | 102'000.- | HT |
| - Total Hors Taxes | 1'440'000.- | CHF |
| - TVA 7,7 % | 110'880.- | CHF |
| - Total TTC Arrondi | 1'550'000.- | CHF |

Pour connaître la valeur moyenne de la charge financière sur 30 ans, nous avons pris un amortissement sur 30 ans et un taux d'intérêt de 2,5 %. Avec ces deux hypothèses, nous avons une annuité fixe de 4,7% de frais financiers (amortissements et intérêts), soit CHF 72'850.- par année sur 30 ans.

Les coûts d'entretien, les coûts de maintenance, les frais de consommation d'énergie et d'eau tout comme les frais de conciergerie ont également été évalués. Ceux-ci s'élèvent à CHF 20'615.-/an.

Compte tenu des frais financiers (amortissements et intérêts) et des charges d'exploitation, le montant des charges-estimées pour l'APEJ s'élèverait au maximum à CHF 95'000.- par année, sous réserve d'une hausse des taux d'intérêts.

La durée des travaux est estimée à 18 mois. Afin que ces derniers n'impactent que dans une moindre mesure l'enseignement, toutes les mesures seront prises ; les travaux les plus bruyants ne seront dans la mesure du possible pas réalisés sur les périodes scolaires.

PROCESSUS DECISIONNEL

Le Comité de direction de l'APEJ soumet à l'approbation du Conseil intercommunal le principe de la transformation du Rez-de-Chaussée du Collège des Rojalets et la reprise des frais liés à ces travaux qui impacteront les comptes de l'APEJ par le biais des comptes d'ARSCO SA.

Si le Conseil intercommunal approuve cet objet, l'APEJ mandatera formellement ARSCO SA pour la réalisation de ces travaux de transformation du Rez-de-chaussée des Rojalets.

ARSCO SA sera la constructrice et future propriétaire ; c'est donc ARSCO SA qui aura la maîtrise des aspects techniques du projet. Ceux-ci seront bien entendu décidés d'entente avec l'APEJ, afin que le projet réponde à la demande formulée par cette dernière et réponde aux besoins des utilisateurs, soit le corps enseignant et les élèves de l'Établissements secondaire de Terre Sainte.


Le Comité de direction a accepté ce préavis N° 03/2023 lors de sa séance de Comité de direction du 4 avril 2023 et l'a présenté à la Commission des nouvelles constructions (CONC) ainsi qu'à la Commission des Finances en date du 3 avril 2023.


Pour ces motifs, le Comité de direction de l'APEJ prie le Conseil intercommunal, après avoir :


- Vu Le Préavis du Comité de direction N° 03/2023, concernant la prise en charge par l'APEJ des frais liés à la transformation du Rez-de-Chaussée du Collège des Rojalets ;
- Attendu Que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
- Oùï Les rapports de la Commission CONC et de la Commission des Finances ;

D'accepter le préavis 03/2023, d'autoriser le Comité de direction à mandater ARSCO SA pour la réalisation de ces travaux et d'ajouter à son budget le moment venu des frais financiers (amortissements et intérêts) et des charges d'exploitation pour un montant maximum de **CHF 95'000.-** par année, sous réserve d'une hausse des taux d'intérêts.

Pour le Comité de direction de l'APEJ :

 Stéphanie Emery
Présidente

 Mélanie Gras
Directrice



Chavannes-de-Bogis, le 6 avril 2023